

**Procès-verbal de la réunion plénière 'Belgian GAAP' du mercredi 5 décembre 2012*****Présents:***

Jan Verhoeve, président, Micheline Claes, Christine Collet, Catherine Dendauw, Guy Girouille, Laurence Pinte, Véronique Tai, membres.

***Représentés par procuration:***

Bruno Colmant, Thierry Lhoest, Veerle Sleeuwagen, Luc Van Brantegem, membres.

***Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.***

Un projet d'avis concernant la discussion de cautions pour sûreté à l'égard d'un créancier de la société est approuvé.

En outre, les membres examinent un projet d'avis concernant les conséquences comptables de la nouvelle réglementation en matière de TVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ainsi qu'un projet d'avis à la révision de l'avis CNC 162/2 *Traitement comptable chez l'usufruitier (emphytéote, superficiaire) et chez le nu-propriétaire (tréfoncier) d'opérations d'acquisition ou de vente d'un droit d'usufruit ou de nue-propriété sur immobilisations corporelles.*

Finalement, les membres décident d'ajouter une remarque à l'avis « Bien acquis contre rente viagère », suite à une réaction que la Commission a reçu.